



RÈGLEMENT DE COMPÉTITION LOISIR

CRITÉRIUM INDIVIDUEL BENJAMIN(E)

1 - DEFINITION

Le critérium benjamin doit permettre aux enfants d'accompagner leur découverte de la compétition dans une atmosphère éducative, dépassionnée sans pression sur les participants. C'est une entrée progressive dans la compétition sous une forme adaptée qui est recherchée. De l'engagement à la remise des récompenses, le benjamin doit être dans un contexte éducatif. Les accompagnateurs, les parents doivent dans la mesure du possible être concernés par l'organisation. Les rencontres doivent être courtes et se dérouler dans une ambiance empreinte de sérieux et de respect.

2 - SEXE : Féminin et Masculin

3 - ANNEES DE NAISSANCE : benjamins/benjamines (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

4 - NATIONALITE : Française et étrangère (non résidents licenciés FFJDA inclus)

5 - GRADES – LICENCE – CERTIFICAT MEDICAL

- Ceinture jaune orange minimum.
- Deux années de licence F.F.J.D.A., dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an.

6 - PARTICIPANTS

Ouvert à tous les licenciés de la F.F.J.D.A.

7 - CATEGORIES DE POIDS

Benjamines : – 32 kg ; – 36 kg ; – 40 kg ; – 44 kg ; – 48 kg ; – 52 kg ; – 57 kg ; – 63 kg ; + 63 kg

Benjamins : – 30 kg ; – 34 kg ; – 38 kg ; – 42 kg ; – 46 kg ; – 50 kg ; – 55 kg ; – 60 kg ; – 66 kg ; + 66 kg

Nota :

Les organisateurs pourront constituer des groupes de poids sans tenir compte des catégories ci-dessus quand les conditions l'imposeront. Dans ce cas il conviendra de respecter, dans la mesure du possible, un écart de poids maximum de 10 % pour constituer les groupes.

Les participants qui auront changé de poids entre deux niveaux de sélection seront autorisés (jusqu'au tirage au sort) à combattre dans la catégorie supérieure (descente de poids non autorisée).

8 - ARBITRAGE règlement d'arbitrage FFJDA

Avec règlement spécial éducatif

a) Saisies : Le combat débute à distance (saisies non installées)

L'arbitre veillera à l'installation systématique d'une saisie fondamentale à deux mains pour les deux participants. Main au plus haut au niveau de la clavicule (revers tenu). Après cette saisie, les attaques « à une main » (ippon seoi nage, koshi guruma ...) seront autorisées dans la mesure où le résultat est immédiat et qu'il n'y a pas de contrainte au niveau du cou de uke (matte immédiat dans les cas inverses).

Saisie en dessous de la ceinture strictement interdite en attaque et en défense.

b) Formes techniques : Interdiction des sutémi, des makikomi et des attaques avec 1 ou 2 genoux au sol. Interdiction des clés de bras et des étranglements

c) Pénalités : 1^{re} intervention : avertissement « gratuit » avec explication de la faute

2^e intervention : pénalité puis addition des pénalités selon le règlement de la F.F.J.D.A.

d) Système de score : Le combat s'arrête au premier Ippon.

e) Intervention de l'arbitre : L'arbitre doit intervenir pour arrêter toute action qu'il estime dangereuse (possibilité d'arrêter le combat en cas de récidive).

f) Lors d'une décision, l'avantage décisif ne s'applique pas.

9 - TEMPS DU COMBAT

Féminines : 2 minutes **Masculins :** 2 minutes

Récupération entre deux combats : deux fois le temps nominal de combat

Au sol, immobilisation

AVANTAGE VALEUR IMMOBILISATION AU SOL

YUKO 5 points	5 à 14 secondes
WAZA ARI 7 points	15 à 19 secondes
IPPON 10 points	20 secondes



10 - ORGANISATION

Un échauffement collectif devra être organisé avant le premier tour de la compétition.

11 - FORMULE DE COMPETITION

Poules ou tableaux à double repêchage en fonction du nombre d'engagés (possibilité de tapis de 4 m × 4 m (surface de combat) - 1 m de séparation - 2 m de zone extérieure) Un benjamin ne devra pas participer à plus de 2 manifestations par mois. A chacune de ces manifestations, il ne devra pas faire plus de six combats.

« Coach » non autorisé.

12 - ACCOMPAGNATEUR

Les organismes territoriaux délégataires qui le souhaitent peuvent autoriser un accompagnement pour les animations destinées aux benjamins et aux minimes dans les conditions suivantes :

- chacun des accompagnateurs (1 par participant) a la possibilité de demander un temps mort de 15 secondes, à l'issue d'un maté, en levant un drapeau rouge ou blanc correspondant à la couleur de la ceinture de son élève.
- l'arbitre accorde le temps mort qui est comptabilisé et indique aux combattants qu'ils peuvent rejoindre leur accompagnateur, une fois leur tenue rajustée.
- seules des indications verbales peuvent être échangées, aucun contact physique n'est autorisé.
- à l'issue du signal marquant la fin des 15 secondes, les combattants devront regagner immédiatement leur emplacement de combat.
- les accompagnateurs devront rester assis sur leur chaise durant la totalité des combats. En dehors des temps mort, il leur est interdit d'échanger paroles ou gestes avec leur élève et les arbitres.
- le responsable de la manifestation a la possibilité d'écarter, pour un combat ou pour la durée de l'animation, les accompagnateurs dont le comportement déroge à cette réglementation.

13 - EPREUVES DE SELECTION

District	recommandées
Départementale	sur engagement ou sélection (district)
Régionale	sur sélection départementale*
1/2 finale	non
Nationale	non